

# Le service social et juridique devient « Diabète et Droits » !

En 1997 naît le « service social et juridique » de la Fédération Française des Diabétiques. Il est chargé de défendre et d'accompagner les patients notamment sur la thématique du travail. L'objectif ? Soutenir des actions qui « feront jurisprudence », qui pourront servir de référence à d'autres cas semblables et faire ainsi évoluer les décisions des autorités. Décryptage autour de l'évolution de cette entité.

## La petite Histoire de « Diabète et Droits : notre juriste vous répond »

Au fil des années, le service s'est adapté aux évolutions sociétales et aux besoins exprimés par les patients. En moyenne, le service social et juridique a ainsi traité près de 14 400 sollicitations. Les thématiques principales portaient sur le droit du travail, le permis de conduire et l'accès à l'emprunt. Les demandes sont riches, nombreuses et concernent parfois d'autres domaines que l'accompagnement juridique proposé. Le service décide alors d'un souffle nouveau en s'interrogeant sur son positionnement. De cette réflexion l'ancien « service social et juridique » devient « Diabète et Droits : notre juriste vous répond ».

Notre juriste spécialisée en droit de la santé travaille, chaque jour, à vous apporter les informations nécessaires et mène, avec l'équipe des Affaires publiques, des combats victorieux.

Quelques victoires récentes

Le travail de défense individuelle permet de nourrir le plaidoyer et la défense collective des droits des personnes vivant avec le diabète :

- En 2021 : la loi contre les métiers interdits a été adoptée à l'Assemblée Nationale.
- En 2022 : plusieurs évolutions réglementaires permettent d'assouplir le cadre juridique du permis de conduire pour les personnes atteintes de certaines affections.

## « Diabète et Droits » : à qui s'adresse ce service ?

Si vous estimez être victime d'une discrimination en raison de votre état de santé, si vous avez besoin d'une information juridique liée à votre pathologie, si vous rencontrez une difficulté dans votre travail concernant votre diabète, n'hésitez pas à contacter notre service.

Diabète et Droits vous informe et vous soutient dans plusieurs domaines :

- Droit du travail
- Droit des personnes malades
- Droit de la protection sociale
- Droit de la responsabilité médicale
- Droit des personnes étrangères
- Droit du handicap

Du lundi au vendredi, notre juriste vous répond gratuitement pour toute question juridique en lien avec le diabète soit par mail à l'adresse [juriste@federationdesdiabetiques.org](mailto:juriste@federationdesdiabetiques.org) soit par téléphone le mardi matin de 8h00 à 12h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 18h00 au 01 40 09 24 25.

## Quels spécialistes pour m'apporter des conseils complémentaires ?

Bien que très mobilisé pour vous apporter l'accompagnement le plus adapté, « Diabète et Droits » reste dédié à la résolution de problématiques juridiques. Et seulement à ce domaine d'interventions ! Vous pouvez être assujettis à d'autres questionnements et, c'est avec un réel plaisir, que notre équipe vous indique quelques spécialistes qui pourraient peut-être répondre à vos interrogations (attention liste non exhaustive !).

- Votre médecin => si vous avez une question sur votre état de santé, que vous avez besoin d'un conseil médical, de soins ou de traitements particuliers.
- Le médecin du travail => si vous rencontrez des difficultés au travail en lien avec votre diabète, il vous conseillera et pourra vous proposer des aménagements de poste lorsque cela est nécessaire.

- Le psychologue => si vous ressentez des émotions difficiles, que vous vous sentez dépassé.e, esseulé.e ou en souffrance à cause de votre pathologie, il est important de prendre contact avec un psychologue.
- L'assistant.e social.e => si vous avez besoin d'être conseillé.e, orienté.e et que cela nécessite un accompagnement personnalisé dans vos démarches administratives, notamment pour les demandes d'aides sociales.
- Le Défenseur des Droits => vous pouvez saisir cette institution gratuitement en cas de litige avec une administration ou un employeur, elle a pour mission de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité d'accès aux droits

### **Saviez-vous qu'il existe d'autres soutiens à la Fédération Française des Diabétiques ?**

En France, plus de 4 millions de personnes vivent avec le diabète. Vous n'êtes pas seul et nous souhaitons faciliter votre quotidien. Plusieurs accompagnements, gratuits, sont aussi à votre entière disposition :

- [des Bénévoles Patients Experts](#) proposent la mise en place de rencontres régulières sur la durée avec d'autres personnes diabétiques afin d'écouter, de partager, d'échanger, de reprendre confiance et d'agir pour mieux vivre avec la maladie. Une cinquantaine d'associations mettent en place ce dispositif. Pour trouver la plus proche de chez vous, n'hésitez pas à contacter le standard de la Fédération : 01 40 09 24 25.
- [une ligne d'Ecoute Solidaire et de soutien téléphonique entre pairs](#), destinée aux personnes touchées par le diabète, qui vous permettent d'être écoutés par des Bénévoles Patients Experts. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours (y compris les week-ends et jours fériés) de 10h à 20h au 01 84 79 21 56.
- [le Slow Diabète](#) - ce mouvement invite les personnes atteintes de diabète ainsi que leurs proches à trouver leur propre façon de vivre avec le diabète comme compagnon. Près de 17 000 personnes profitent de ce programme d'accompagnement virtuel, de conseils concrets, d'un réseau d'experts de santé qualifiés et d'une communauté de patients solidaires.